



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

RÉUNION CONJOINTE

**Cent trente-quatrième session du Comité du Programme et
cent quatre-vingt-quatorzième session du Comité financier**

Rome, 7 novembre 2022

**Informations actualisées sur les cadres de programmation par pays (CPP)
de la FAO**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Tél.: +39 06570 52298
Courriel: OSP-Director@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- En 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après «le plan-cadre de coopération»), considéré comme le principal instrument «permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030». Le plan-cadre de coopération donne le cap de toutes les activités menées par les Nations Unies au niveau national; il met en évidence certaines cibles des objectifs de développement durable (ODD) dans chaque pays et sert de cadre de résultats sur la base duquel les entités participantes du système des Nations Unies devront rendre compte de leur action, collectivement et individuellement.
- Le calendrier suivi pour le plan-cadre de coopération fait l'objet d'une négociation entre le coordonnateur résident et l'État. Pour commencer, les équipes de pays des Nations Unies procèdent à l'évaluation commune par pays, une analyse conjointe, intégrée, prospective et reposant sur des éléments factuels qui porte sur le contexte du développement durable d'un pays et qui sert de base à la conception et à la révision périodique du plan-cadre de coopération.
- La FAO a adapté son principal instrument de planification et de programmation au niveau des pays – le cadre de programmation par pays (CPP) – de sorte qu'il découle entièrement du plan-cadre de coopération, comme elle était tenue de le faire dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ainsi, la formulation du CPP de la FAO commence seulement après l'achèvement et l'approbation par l'État des étapes pertinentes du plan-cadre de coopération. Au titre de l'assurance qualité du CPP, le coordonnateur résident du pays doit confirmer que le CPP est parfaitement conforme au plan-cadre de coopération.
- Afin que la FAO tienne bien son rôle s'agissant de veiller à ce que la transformation des systèmes agroalimentaires et l'agriculture soient des priorités, le Représentant de la FAO dialogue avec le coordonnateur résident et le système des Nations Unies tout au long de la préparation de la feuille de route du plan-cadre de coopération et de l'évaluation commune par pays.
- Les bureaux de pays de la FAO ont participé activement à la négociation et à la formulation de 87 plans-cadres de 2019 à septembre 2022. Après signature des plans-cadres, 43 CPP avaient été approuvés fin septembre 2022. Concernant les 62 plans-cadres à venir dans lesquels les bureaux de pays de la FAO vont intervenir, il est pour l'instant prévu d'approuver les plans pour six pays supplémentaires en 2022, 42 pays en 2023 et 14 pays en 2024.
- Les ODD sont le lien clé entre les domaines prioritaires du programme (DPP) de la FAO au titre des «quatre améliorations» et les résultats prévus pour les pays au titre des plans-cadres et des CPP. Ainsi, les CPP de la FAO relient les résultats attendus pour les pays au Cadre stratégique de l'Organisation pour 2022-2031 en passant par les ODD et les DPP y afférents.
- La FAO met en place des mécanismes pour mieux exploiter la richesse de ses capacités techniques et stratégiques et en matière d'investissement au niveau des pays. Ainsi, elle exploite les données intégrées et les outils d'analyse y afférents offerts par la plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main et élabore des informations prêtes à l'emploi sur les DPP pour faciliter son positionnement dans les dialogues avec les organismes partenaires à propos de la transformation des systèmes agroalimentaires et pour aider à l'intervention de l'Organisation à l'étape critique de la formulation de l'évaluation commune par pays.

INDICATIONS QUE LES PARTICIPANTS À LA RÉUNION CONJOINTE SONT INVITÉS
À DONNER

Les participants à la réunion conjointe sont invités à prendre note du processus de formulation des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des ajustements que la FAO a apportés en conséquence à son cadre de programmation par pays, ainsi que des dispositions améliorées visant à faciliter une participation solide dans la programmation au niveau des pays.

Contexte

1. En septembre 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), avec comme objectifs prioritaires d'éliminer la pauvreté et la faim en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO a un rôle clé à jouer s'agissant d'aider à atteindre les objectifs nationaux et les cibles des ODD concernant l'alimentation et l'agriculture¹.
2. Le 31 mai 2018, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 72/279, érigé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après «le plan-cadre de coopération») au rang de principal instrument «permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030». Le plan-cadre de coopération donne le cap de toutes les activités menées par les Nations Unies au niveau national. Il met en évidence certaines cibles des ODD dans chaque pays et sert de cadre de résultats sur la base duquel les entités participantes du système des Nations Unies devront rendre compte de leur action, collectivement et individuellement.
3. Le plan-cadre de coopération guide désormais l'ensemble du cycle du programme, en pilotant la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation du soutien collectif des Nations Unies pour la réalisation du Programme 2030. Il détermine et traduit les contributions du système des Nations Unies pour le développement dans le pays et façonne la configuration des ressources des Nations Unies requises à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
4. Au début du processus d'élaboration du plan-cadre de coopération, les équipes de pays des Nations Unies procèdent à l'évaluation commune par pays: une analyse conjointe, intégrée, prospective et reposant sur des éléments factuels qui porte sur le contexte du développement durable d'un pays. Cette analyse doit être mise à jour chaque année et sert de base à la conception et à la révision périodique, si nécessaire pour s'adapter aux changements, de la réponse programmatique des Nations Unies passant par le plan-cadre de coopération.

I. Adaptation de la programmation par pays de la FAO

5. Pour renforcer sa participation dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, la FAO a adapté son cadre de programmation par pays (CPP), qui est son principal instrument de planification et de programmation au niveau des pays, de sorte qu'il découle entièrement du plan-cadre de coopération, comme elle était tenue de le faire dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.
6. La formulation du CPP de la FAO commence seulement après l'achèvement et l'approbation par l'État des étapes pertinentes du plan-cadre de coopération. Au titre du processus de contrôle de la qualité du CPP, le Représentant de la FAO demande au coordonnateur résident de confirmer que le CPP est parfaitement conforme au plan-cadre de coopération, ce qui permet de s'assurer que la FAO s'appuie sur les efforts collectifs du système des Nations Unies pour le développement pour contribuer à l'appropriation par les pays et s'attaquer aux priorités et aux lacunes nationales concernant les ODD.
7. Dans le même temps, la démarche de la FAO au niveau des pays, telle qu'on la retrouve dans le CPP, contribue aussi à orienter l'établissement du plan-cadre de coopération et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les documents de planification commune du système des Nations Unies.

¹ Le terme «agriculture» englobe les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière (art. 1.1 de l'Acte constitutif de la FAO).

II. Participation de la FAO au plan-cadre de coopération

8. Le processus d'établissement du plan-cadre de coopération et le calendrier y afférent font l'objet d'une négociation entre le coordonnateur résident et l'État. Afin que la FAO tienne bien son rôle s'agissant de veiller à ce que la transformation des systèmes agroalimentaires et l'agriculture soient des priorités, le Représentant de la FAO dialogue avec le coordonnateur résident et le système des Nations Unies tout au long de la préparation de la feuille de route du plan-cadre de coopération et de l'évaluation commune par pays.

9. Les représentants de la FAO formulent leur CPP après l'approbation du plan-cadre de coopération par l'État, le principe étant que les résultats du plan-cadre de coopération sont repris tels quels et que le cycle du CPP est aligné sur celui du plan-cadre de coopération. Dans ce modèle, les bureaux de pays de la FAO ont participé activement à la négociation et à la formulation de 87 plans-cadres de 2019 à septembre 2022. Après signature des plans-cadres, 43 CPP avaient été approuvés fin septembre 2022.

10. Concernant les 62 plans-cadres à venir dans lesquels les bureaux de pays de la FAO vont intervenir, il est pour l'instant prévu d'approuver les plans pour six pays supplémentaires en 2022, 42 pays en 2023 et 14 pays en 2024, étant entendu que le respect de ces calendriers fait l'objet d'une coordination entre les coordonnateurs régionaux et les États.

III. Programmation ascendante et descendante dans le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031

11. La transition opérée par la FAO vers un cadre axé sur les ODD a créé un champ commun qui englobe les différents niveaux de l'Organisation ainsi que le système des Nations Unies et d'autres partenaires et qui rend possible et oriente l'action que l'Organisation doit mener pour que les résultats convenus au niveau national se concrétisent. Les ODD sont le lien clé entre les domaines prioritaires du programme (DPP) de la FAO au titre des « quatre améliorations » et les résultats prévus pour les pays au titre des plans-cadres et des CPP. Selon cette approche, les CPP de la FAO relient les résultats attendus pour les pays au Cadre stratégique de l'Organisation pour 2022-2031 en passant par les ODD et les DPP y afférents.

12. Ce système a le double avantage de mieux refléter la diversité des situations que connaissent les pays dans le contexte du Cadre stratégique pour 2022-2031 et d'assurer une véritable participation au système des Nations Unies pour le développement et aux activités coordonnées des entités des Nations Unies à l'échelon national. Enfin, procéder de la sorte permet aussi de simplifier la planification et l'établissement de rapports par les bureaux de pays de la FAO, ce qui rend possible une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles au niveau des pays.

IV. Initiatives visant à assurer la participation et le positionnement solides de la FAO dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

13. L'Organisation continue d'explorer activement les mécanismes qui permettent de renforcer davantage les capacités des pays à participer aux processus du plan-cadre de coopération et d'apporter un soutien technique multisectoriel à ces processus efficacement et rapidement, et aussi de mieux connecter l'expertise technique rapidement pour répondre aux besoins des pays.

14. Dans le cadre d'une initiative de renforcement des capacités menée en collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies, 112 collègues de 88 bureaux de la FAO (82 bureaux de pays, 5 bureaux régionaux et le siège) ont suivi un atelier virtuel de deux semaines afin d'être mieux équipés pour participer et contribuer à la conception de voies de changement pour les solutions de développement, y compris sur la façon dont les échanges et les rôles des partenaires contribuent à la réalisation des ODD.

15. Grâce au modèle fonctionnel revigoré de la FAO et aux compétences acquises pour mieux participer au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les bureaux

régionaux facilitent la coordination entre les axes techniques en vue d'orienter le soutien analytique de la FAO vers les bureaux décentralisés de manière plus intégrée. En outre, l'Organisation met en place des mécanismes pour mieux exploiter la richesse de ses capacités techniques et stratégiques et en matière d'investissement. Ainsi, elle exploite les données intégrées et les outils d'analyse y afférents offerts par la plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main, ce qui permet aux équipes de pays d'obtenir des données et des analyses au niveau national qui viennent de différents secteurs de la FAO. L'objectif est d'accroître les capacités de l'Organisation à soutenir l'inclusion d'informations sur les systèmes agroalimentaires dans des documents tels que les évaluations communes par pays.

16. Pour renforcer le suivi des processus de formulation des plans-cadres, un système de tableau de bord récapitulatif convivial permet à la FAO de suivre l'évolution de la formulation de tous les cycles des plans-cadres et des CPP pour tous les pays. Ce tableau de bord est mis à jour régulièrement avec les informations officielles du Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU et les données dont disposent les points focaux de la FAO dans les bureaux régionaux.

17. En réponse aux demandes des équipes de la FAO au niveau décentralisé qui voulaient des informations prêtes à l'emploi sur les DPP, la FAO étoffe ses documents d'orientation sur le CPP en y incluant des informations qui font le lien entre l'offre technique et la théorie du changement des 20 DPP dans le Cadre stratégique pour 2022-2031. Ces informations seront utilisées par les équipes régionales et nationales de la FAO, en collaboration avec le siège, pour faciliter le positionnement de la FAO dans les dialogues avec les agences partenaires sur la transformation des systèmes agroalimentaires, et seront particulièrement utiles pour aider à la participation de la FAO à l'étape critique de la formulation de l'évaluation commune par pays.